

Magazine de l'intégration



Urbanisme et cohésion sociale: un duo indispensable

Thierry Apothéloz
Conseiller d'Etat chargé de la cohésion sociale

Face aux nombreux besoins en développement urbain auxquels notre canton est confronté, j'ai souhaité que le département de la cohésion sociale (DCS) porte les enjeux de lutte contre les discriminations, d'intégration des publics migrants et de cohésion sociale au cœur de la planification urbaine et de la construction des nouveaux quartiers.



Quartier de Saint-Mathieu, Bernex © Vincent Albert

Afin de placer la réduction des inégalités au cœur de mon engagement politique, j'ai décidé, dès 2018, de territorialiser davantage les politiques publiques en relançant la politique de cohésion sociale en milieu urbain (PCSMU). Pour ce faire, le Centre d'analyse territoriale des inégalités à Genève (CATI-GE) a été réactivé afin d'identifier précisément, en 2020 puis en 2024, les zones où se concentrent le plus de vulnérabilités socio-économiques parmi les 45 communes de notre canton. Certains quartiers ont souvent été historiquement sous-dotés en infrastructures publiques, ce qui a renforcé la discrimination territoriale que subissent leurs habitantes et habitants.

Dans une logique corrective, le département de la cohésion sociale a pu mettre en place différents projets dans ces poches de précarité, notamment à travers deux appels à projets en 2021 et 2022 favorisant la cohésion sociale. Ces projets ciblés sur les quartiers prioritaires permettent de limiter les écarts de développement entre les territoires de notre canton et d'offrir des opportunités plus équitables à toutes et tous. Ils contribuent ainsi à réduire les inégalités territoriales en renforçant les liens entre habitantes et habitants, en facilitant l'accès aux ressources et en valorisant les initiatives locales. Le terrain d'aventure de Curé-Desclouds à Thônex a par exemple pu naître et permettre aux habitantes et habitants de ce quartier de se rencontrer autour d'animations gratuites. Au Grand-Saconnex, c'est le projet « l'Été au Pommier » qui a permis de réunir la population autour d'une buvette en plein air agrémentée de nombreuses activités avec, notamment, la pleine implication des jeunes du quartier dans le projet.

Produire un canton égalitaire

Pendant des années, les politiques sociales n'étaient mobilisées qu'en réaction, une fois que la cohésion sociale d'un quartier s'érodait et que les problèmes apparaissaient. Désormais, elles doivent impérativement se déployer dans une logique préventive et être au cœur de la fabrique de la ville. Là où les architectes dessinent et conçoivent des bâtiments, où les urbanistes pensent les aménagements, les spécialistes des politiques sociales doivent veiller à construire des urbanités inclusives, en prenant en compte les besoins des publics les plus vulnérables. L'objectif est clair: les enjeux sociaux doivent être intégrés le plus en amont possible.

Dans la mise en œuvre de ces enjeux majeurs au sein des nouveaux quartiers, le département de la cohésion sociale (DCS) a identifié le bureau de l'intégration et de la citoyenneté (BIC) comme un acteur central. Fort de son ancrage et de ses partenariats d'une part avec les communes et, d'autre part, avec de nombreuses associations et institutions, dont la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), le BIC dispose d'une connaissance fine du territoire. Il a développé un savoir-faire particulièrement utile à l'échelle des nouveaux quartiers. En effet, lorsque des personnes emménagent dans un nouveau quartier, elles ont besoin d'informations pour comprendre et s'orienter dans leur nouvel espace de vie. Il s'agit donc de rendre cette information pertinente et accessible à l'ensemble des personnes habitant le territoire, qu'elles soient établies de longue date à Genève et francophones, ou allophones et nouvellement arrivées en Suisse. De plus, le BIC a pleinement investi le champ du vivre-ensemble et de la participation citoyenne en développant des projets permettant d'impliquer les publics les plus précaires, souvent issus de la migration, dans la vie sociale et politique genevoise.

Afin que ces enjeux soient portés au cœur des politiques publiques communales, des projets ont été financés par le DCS dans les communes connaissant des développements urbains, réalisés, en cours ou à venir.

Les politiques sociales sont désormais au cœur de la fabrique de la ville.

Il en va de même pour la planification urbaine. En s'impliquant dans l'évaluation de la qualité de vie de trois quartiers (Eco-quartier Jonction, les Vergers et Chapelle), en partenariat avec l'office de l'urbanisme, mon département a pu placer la question des discriminations au cœur de cette enquête. Celle-ci a permis d'objectiver que l'une des variables statistiques les plus influentes sur le ressenti négatif de la qualité de vie est corrélée au fait d'avoir vécu une discrimination dans son quartier. A noter également que de nouveaux projets sont en cours de développement afin de lutter contre l'isolement social et d'innover dans le champ de la cohésion sociale.

Ces initiatives et ces savoir-faire sont aujourd'hui centraux dans la production de la ville afin, d'une part, d'éviter le manque d'infrastructures publiques adaptées et, d'autre part, de veiller à la cohésion sociale de notre canton. Je vous propose de les découvrir dans cette quatrième édition du Magazine de l'intégration. Bonne lecture!

Anticiper la cohésion sociale, le credo des nouveaux quartiers

Dans une Genève qui voit surgir de grands ensembles de logements sur son territoire, la cohésion sociale se pense désormais avant l'arrivée des personnes qui vont y habiter. Au cœur de la réflexion : le vivre-ensemble par le lien social et la réduction des inégalités.

C'était au début des années 2000. Dans la presse romande et genevoise, le quartier des Libellules à Vernier se voit décrit comme un « paquebot social en pleine dérive ». La vie quotidienne y est minée par le désœuvrement, le trafic de drogue, les incendies volontaires et les violences interpersonnelles. En quelques années, trois meurtres y sont perpétrés. Les difficultés de ce grand immeuble enclavé par une voie routière ne sont pas nouvelles, mais elles prennent alors une tournure telle que la Fondation Emile Dupont (FED), propriétaire des lieux, de même que les autorités communales, cantonales et fédérales, décident de mettre la grande barre d'immeubles aux soins intensifs.

Vers une nouvelle naissance

En 2005, pouvoirs publics, élus et élus, urbanistes et sociologues se mettent au travail. Les personnes qui vivent aux Libellules sont aussi sollicitées pour partager leurs constats et faire part de leurs souhaits. En 2008, la FED décide d'entreprendre une rénovation totale et en 2012, l'énorme chantier commence. On réduit le nombre de logements pour personnes seules, on augmente la présence des familles, on crée des espaces communs au sein des habitations, on installe des services publics, des commerces et des activités associatives, artisanales et créatives au pied de l'immeuble. On peint aussi les allées en rouge, vert, jaune, mauve et des fresques apparaissent avec des portraits de Gandhi, George Sand, Aung San Suu Kyi, Joseph Beuys ou Edgar Allan Poe... Ainsi naissent « Les Nouvelles Libellules » dont on a fêté, en automne 2025, les dix ans d'une résurrection qui a rendu les habitantes et habitants fiers de vivre dans cette longue barre d'immeubles.

Mais comment faire pour éviter qu'un quartier ne tourne mal ? Les Libellules ont souffert d'un éloignement géographique et social, mais ce quartier n'est pas le seul à avoir connu des difficultés dans le canton de Genève. Comment réfléchir en amont afin d'éviter que ne se forment des poches de précarité, d'insécurité et d'isolement ? Ces questions de cohésion sociale accompagnent aujourd'hui l'émergence de tout nouveau quartier dans le canton. Depuis le début des années 2020, on a vu surgir les quartiers de Saint-Mathieu à Bernex, des Cherpines à Plan-les-Ouates et Confignon, de l'Etang à Vernier ou de Belle-Terre à Thônex. La période 2026-2030 verra aboutir l'ensemble de Quai Vernets aux Acacias, de même que de grands projets à Châtelaine, Chêne-Bourg - Chêne-Bougeries et au Grand-Saconnex. Les décennies 2030 et 2040 devraient ensuite voir apparaître huit quartiers supplémentaires sur le secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV), qui amèneront la population de Carouge à doubler dans les 25 prochaines années. Au total, ce sont plus de 30 000 logements pour environ 70 000 nouvelles et nouveaux habitants qui vont faire croître la démographie genevoise. Anticiper les enjeux de cohésion sociale qu'implique cette évolution paraît ainsi crucial.

Aux Acacias, des rez-de-chaussée vivants

Dans le quartier de Quai Vernets, l'un des axes de réflexion porte sur le rôle déterminant des rez-de-chaussée. Situé à la pointe nord-est du PAV, l'ensemble urbain comprend quatre bâtiments, parmi lesquels un immeuble dédié à l'UNIGE et trois grands immeubles de logements. Dès le printemps 2026 et jusqu'en 2028, 4000 personnes s'installent progressivement dans les habitations, dont une bonne moitié au sein de coopératives telles que la Codha et la CIGUË. Quant au bâtiment universitaire, qui doit être mis en service en 2029, il accueillera près de 2000 personnes, en études ou en emploi.



Quartier de Quai Vernets © Vincent Albert

De nombreux ménages modestes ou défavorisés résident dans le quartier, puisqu'environ 70% de l'ensemble des habitations sont des logements d'utilité publique (LUP). Il est clair qu'avec une concentration importante de personnes socio-économiquement désavantagées, la part de personnes issues de la migration est elle aussi importante. Dans ce contexte, il est primordial d'accorder une attention particulière au vivre-ensemble pour favoriser la cohésion sociale du quartier.



Quartier de Quai Vernets © Vincent Albert

Chargée de projets de quartiers pour Après-GE, Célia Sepe s'occupe également du développement territorial au sein de Rez Actifs, un dispositif issu du réseau de l'économie durable. Pour le quartier de Quai Vernets, elle et son équipe travaillent sur l'affectation des rez-de-chaussée de deux bâtiments résidentiels. « Nous essayons de privilégier des rez "actifs" qui hébergent des activités créatrices de passage et de convivialité ». Mieux vaut par exemple réduire la présence d'activités « froides » comme une agence fiduciaire, qui ne génère pas beaucoup de mouvements. On lui préférera une épicerie, un magasin de tabac, une boulangerie, une boutique de seconde main ou une galerie d'art, de même que des espaces publics et collectifs, comme une maison de quartier.

Comme toute réflexion qui se penche aujourd'hui sur la cohésion sociale à Genève, celle de Rez Actifs se base notamment sur la politique de cohésion sociale en milieu urbain (PCSMU). Destinée aux secteurs les plus précarisés du canton, la PCSMU vise à réduire les inégalités sur le territoire genevois. Elle prend appui sur le travail du Centre d'analyse territoriale des inégalités à Genève (CATI-GE), qui fournit des données sur la situation socio-économique des 475 quartiers (ou sous-secteurs) que compte le canton de Genève. « La constitution de droit de superficie en vigueur exige par ailleurs qu'un tiers des rez-de-chaussée soit affecté à des entreprises sociales et solidaires (ESS) et à des activités culturelles » précise Célia Sepe, le reste étant soit à disposition des autorités cantonales ou communales pour des équipements publics, soit ouvert à des activités commerciales.

Dans un premier temps, l'équipe de Rez Actifs a analysé les besoins sociaux propres à Quai Vernets. Côté services publics, les rez-de-chaussée mis à l'étude abriteront une crèche communale et une maison de quartier. Rez Actifs gère également un espace de quartier qui permet aux associations et aux assemblées de quartier de se réunir, mais aussi d'organiser des verrées et des fêtes collectives, ou encore de mettre à disposition des habitantes et habitants des services de proximité (bibliothèque d'objets, paniers frais, etc.).

À cet espace physique s'ajoute une plateforme numérique qui sert aux relations de voisinage et d'entraide. Enfin, à l'exemple de Pont-Rouge et d'autres ensembles en Suisse romande (voir interview en page 6), une personne occupe un poste de coordination au sein du quartier. « Cette fonction a pour but d'accueillir les habitants et de faire en sorte qu'ils se sentent bien chez eux, dit Célia Sepe. Mais le travail de coordination consiste aussi à activer les liens sociaux et à créer une communauté de quartier en veillant à ce que toutes les populations, y compris les personnes migrantes, aient accès aux activités communautaires ».

Projeter un schéma d'occupation des rez-de-chaussée ne résout cependant pas tout. L'affectation des espaces commerciaux peut se révéler difficile à concrétiser. « On peut souhaiter que s'installe un magasin de vins ou un salon de coiffure, mais il faut aussi trouver des personnes qui portent ces projets ». Les personnes qui tiennent des activités commerciales doivent par ailleurs être prêtes à participer à la vie du quartier, voire à pratiquer des prix accessibles à tout le monde. Autant de conditions posées dans un règlement régissant les relations entre membres du quartier pour les années à venir, signé début 2026 par les propriétaires et intégré aux contrats de bail.

À Bernex, un espace commun pour des activités multiples

Dans le quartier de Saint-Mathieu à Bernex, la question de la cohésion sociale a été pensée de façon différente. L'ensemble de neuf immeubles a accueilli ses premières habitantes et habitants au printemps 2023. Comme à Quai Vernets, la question de la cohésion sociale a fait l'objet d'une réflexion menée par la commune avec les propriétaires. Le dispositif comprend un espace de quartier, *Le Local*, ainsi qu'un poste à temps partiel dédié à la cohésion sociale. Voulue par la commune, *Le Local* est destiné à « des activités et projets collectifs favorisant la rencontre et la convivialité pour développer le vivre-ensemble et la cohésion sociale » ; il permet de créer des liens entre les personnes qui habitent le quartier en accueillant diverses activités principalement portées par la population. Quant au poste de « chargée de cohésion sociale », il est occupé par Noémie Merle, employée par le service des affaires sociales de la commune de Bernex. Installée dans un bureau adjacent au *Local*, elle est arrivée à Saint-Mathieu peu après les premières personnes qui s'y sont installées.



Fête de quartier à St-Mathieu en août 2024
© Stéphane Vuille

Le travail de Noémie Merle consiste notamment à faire connaître et vivre *Le Local*. La chargée de cohésion sociale précise cependant : « Je n'ai pas une casquette d'animatrice. Mon but est d'accompagner les habitants et de gérer avec eux les activités de cet espace commun. Il est essentiel que les projets soient portés par les personnes qui les animent ». Son premier rôle consiste à donner les moyens de construire des relations avec son voisinage et de tisser ces liens sociaux dont on sait qu'ils sont une condition essentielle d'une bonne cohésion sociale. Noémie Merle insiste également sur le fait que son rôle est de rester attentive à inclure le plus de publics possible, y compris des personnes plus marginalisées ou isolées qui peuvent se sentir moins légitimes pour proposer un projet ou participer aux activités proposées.

Il ne suffit cependant pas de décréter la participation pour qu'elle prospère. Mettre un espace à disposition n'est qu'un premier pas. Il faut ensuite faire connaître l'existence et le rôle de cette infrastructure : « Je croise encore tous les jours des habitants qui ne connaissent pas l'existence *du Local* » dit Noémie Merle deux ans après l'arrivée des premières personnes dans le quartier. Il faut aussi faire comprendre que tout le monde a la liberté de proposer des projets très variés.



Réunion de voisinage dans l'espace de quartier
© Vincent Albert

Après l'inauguration *du Local*, plusieurs propositions sont venues spontanément - projets de fêtes, chasse aux œufs, accueil pour familles, cours de français ou repas collectifs pour découvrir des spécialités culinaires, autant d'activités effectives désormais. Il faut cependant veiller à ce que les porteuses et porteurs de projets tiennent dans la durée. Organiser une activité demande de l'énergie, du matériel, des compétences, plusieurs personnes qui s'investissent... « Un groupe d'environ 25 personnes se réunit dans *Le Local* une fois par mois pour travailler sur ces projets. Pour un quartier qui compte environ 800 habitants, ce n'est pas si mal » estime Noémie Merle, qui veille par ailleurs à ce que « les gens se préservent ». Travailler à la cohésion sociale d'un quartier, c'est aussi s'assurer que la participation ne s'épuise pas.

« Mon but est d'accompagner les habitants et de gérer avec eux les activités de l'espace de quartier de Saint-Mathieu ».

Noémie Merle, Bernex



Quartier de St-Mathieu © Vincent Albert

Le rôle de Noémie Merle ne se limite par ailleurs pas au périmètre *du Local*. En tant que chargée de cohésion sociale, elle mène aussi une veille active sur les espaces extérieurs. « Le fait d'être présente au milieu de Saint-Mathieu me permet de repérer des problématiques émergentes ». Son travail consiste aussi à ouvrir grand ses oreilles et ses yeux afin que les services publics, notamment le service social communal ou les travailleurs sociaux hors murs, puissent réagir avant qu'une situation ne devienne trop dommageable. « Il n'y a pour l'instant pas de grosse problématique, mais je peux voir quelques familles dont les enfants paraissent isolés. C'est bien que je puisse repérer assez tôt ce genre de situation ». Noémie Merle garde notamment en tête que les enfants d'aujourd'hui seront bientôt des adolescentes et adolescents, puis de jeunes adultes, dont il est nécessaire d'anticiper les besoins.



Affiche du dispositif « Fais la Ville » © Mathilde Veuthey



Processus participatif de réflexion sur le futur quartier de Grosselin © Forum Grosselin

À Carouge, une jeunesse co-décisionnaire

La place des jeunes au sein d'un quartier, et en particulier celle des jeunes adultes, constitue précisément un axe de réflexion majeur pour le projet de Grosselin. À la pointe sud-est du PAV doit émerger un ensemble urbain de 3500 logements pour 10 000 habitantes et habitants. Créée en 2017, l'association du Forum Grosselin s'est donné pour mission, avec le soutien de la Ville de Carouge et de l'Etat de Genève, d'imaginer la transition écologique et sociale de ce quartier et de proposer des stratégies et mesures concrètes de mise en œuvre. En 2024, en collaboration avec cette association, ainsi qu'avec la FASE et les travailleuses et travailleurs sociaux hors murs (TSHM Carouge), le secteur «jeunesse, aîné-e-s et action citoyenne» de la Ville de Carouge a lancé le projet «Faire la ville avec les jeunes», financé par la Commission fédérale des migrations et le bureau de l'intégration et de la citoyenneté (BIC). Destiné aux jeunes de 12 à 30 ans, ce processus participatif doit permettre de discuter et de proposer des idées d'aménagements socioculturels pour le futur quartier, dont l'arrivée des premières personnes habitantes est prévue pour le début de la décennie 2030.

« Cette anticipation permet de poser les bonnes questions au bon moment », dit Jérôme Grand. Avec son équipe, le responsable de secteur a récemment mené un autre processus participatif à Carouge, à la Cité Léopard où habitent 650 personnes, mais la démarche est arrivée après leur installation ; elle a surtout servi à faire le lien entre les nouvelles et nouveaux habitants et les services et prestations de la Ville de Carouge et, éventuellement, à recueillir des doléances. Pour Grosselin au contraire, le Plan localisé de quartier (PLQ) n'étant pas encore approuvé, il est possible d'imaginer une infrastructure. Mais que proposer ? Quels seront les besoins des jeunes dans dix ans, dans vingt ans ? Quels espaces pour quelles activités ? Comment adapter l'espace public à leurs besoins ? C'est notamment sur ce point que les jeunes peuvent intervenir : « Les personnes qui participent au processus ne seront pas seulement consultées pour donner un avis, précise Jérôme Grand. Elles pourront codécider ». Prévu sur une période de trois ans, le processus de « Fais la Ville » doit aboutir en 2027 à une assemblée conclusive. Les propositions y seront exposées, sélectionnées, et finalement validées en commun avec les personnes concernées.

« Anticiper permet de poser les bonnes questions au bon moment »
Jérôme Grand, Carouge

Réussir à mobiliser suffisamment de jeunes pour un tel processus demande cependant de mettre en œuvre une stratégie spécifique. Également en charge des seniors, Jérôme Grand mène une démarche similaire avec ce public : « C'est plus facile de mobiliser les aînés. Avec les personnes jeunes, c'est parfois compliqué. Elles ne vivent pas dans la même temporalité que les adultes. Quand on a 12 ans ou 18 ans, on a des difficultés à se projeter dans l'avenir. On a besoin de voir rapidement les effets de son engagement ». Afin d'éviter que la participation ne devienne trop volatile, le projet propose en parallèle des engagements plus concrets et plus immédiats, comme organiser des concerts ou des événements sportifs dans le périmètre du futur quartier. Un appel à projets permet de financer les projets portés par les jeunes jusqu'à hauteur de 5'000 francs. Il prête aussi attention à certains biais, notamment celui du niveau d'études qui pousse une catégorie de jeunes à s'engager plus facilement et plus durablement que d'autres, au risque que certaines franges de la population ne soient pas représentées, notamment les personnes migrantes. Pour éviter ce type de lacunes, Carouge s'est associé non seulement aux TSHM Carouge, mais aussi à l'association Pervenches, qui travaille depuis longtemps à l'inclusion par le sport de tous les âges et de tous les statuts sociaux, avec un focus sur la participation des jeunes issus de la migration et de l'asile.



Réflexions collectives sur le futur quartier de Grosselin © Forum Grosselin

Des outils face aux vulnérabilités

Fin octobre 2025, lors d'une soirée de débats sur la PCSMU, Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat chargé de la cohésion sociale, rappelait les évolutions que des études récentes, en particulier celles du CATI-GE, ont constatées dans le canton de Genève : dans les communes marquées par des taux de pauvreté importants, mais aussi dans d'autres parties du territoire, « les inégalités se cristallisent et le nombre de personnes vulnérables a augmenté ». On sait par ailleurs qu'en 2040, le nombre de personnes âgées aura doublé dans le canton. Comme tous les secteurs urbains, les nouveaux quartiers seront confrontés à des formes de précarités qui fragilisent le vivre-ensemble. Mais comme le relève la chercheuse à la HETS Clémence Lehec, interviewée en pages suivantes, « on a longtemps construit des quartiers sans se poser la question de la cohésion sociale ; on avait l'habitude de se contenter d'une démarche curative. Aujourd'hui, on aborde cette question de façon préventive. C'est un fait nouveau ». Les réflexions et dispositifs engagés actuellement montrent que les outils de cohésion sociale sont multiples, complexes et innovants. A l'instar de toute construction, il ne leur manque désormais qu'une chose pour déployer tous leurs effets : du temps.

« La coordination de quartier s’impose aujourd’hui comme un dispositif répandu »

Chercheuse à la HETS Genève, Clémence Lehec étudie les métiers qui émergent dans le cadre des nouveaux quartiers et des mesures mises en œuvre afin que s’y développe une bonne cohésion sociale.

Adjointe scientifique au Centre de recherches sociales (CERES) de la Haute école de travail social de Genève, Clémence Lehec a participé à un rapport sur la cohésion sociale de proximité dans le quartier de Pont-Rouge, publié en 2023. Aujourd’hui, elle travaille sur les dispositifs de coordination de quartier mis en place en Suisse romande, dans le cadre d’un projet de recherche financé par le Fonds national suisse.¹

Il y a en ce moment dans le canton de Genève une douzaine de nouveaux quartiers récemment construits ou en attente de l’être. A quel point cette émergence est-elle inédite pour la Suisse, voire pour l’Europe ?

Certes, un certain nombre de nouveaux quartiers apparaissent ailleurs en Suisse, mais Genève vit un temps particulier avec la sortie de terre concomitante de nombreux nouveaux quartiers. Le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), par exemple, est l’une des plus grandes requalifications de zone industrielle en Europe. Pour nous, à la HETS, ce phénomène représente un terrain d’étude exceptionnel. On observe que l’émergence de ces quartiers donne lieu au déploiement de dispositifs d’accompagnement. Ces derniers reposent sur une ou un professionnel qui est en charge de la bonne coordination des différents acteurs du quartier et de l’accueil des habitantes et habitants pendant les premiers temps. Notre recherche porte sur la Suisse romande et vise à répertorier l’ensemble de ces dispositifs. Trois études de cas plus précises s’y ajoutent : le projet de Belle-Terre à Thônex, le quartier d’Églantines à Morges et la commune de Lancy qui tend à déployer cela à l’échelle communale.

Vous vous intéressez en particulier au métier de coordination de quartier. Cette fonction est-elle aujourd’hui un élément fondamental de ces nouveaux ensembles, notamment pour la cohésion sociale ?

Nous constatons en effet que cette fonction s’est imposée aux différents acteurs, qu’ils soient publics ou privés. Pour l’ensemble de ces acteurs, il y a aujourd’hui une forme de consensus sur la nécessité de dédier du temps de travail professionnel pour assurer des tâches de coordination au moment de la mise en service d’un quartier.

Comment décrire cette fonction de coordination de quartier ?

Actuellement, ce métier a quelque chose d’indéfini. Il ne correspond pas à une vision claire et unifiée des compétences requises et des objectifs à atteindre. Les personnes concernées reçoivent d’ailleurs des appellations diverses : coach, médiatrice ou médiateur, manager, coordinatrice ou coordinateur, chargée ou chargé de cohésion sociale, travailleuse ou travailleur social communautaire... Et d’un endroit à l’autre, les cahiers des charges sont rédigés de façon différente. Avec mon collègue Simon Gaberell, nous avons résumé les tâches des personnes qui occupent ces postes en ces mots : « faire quartier ». Cela exprime l’ambiguïté de la mission qui leur est donnée en jouant sur la dimension matérielle et immatérielle du terme « quartier ». C’est en tout cas une fonction pivot, au carrefour de beaucoup d’enjeux. Le travail relève de la cohésion sociale, mais la définition de ce qu’est un quartier « réussi » ou de ce que serait un quartier de qualité ne provient pas d’un consensus, mais plutôt d’un agenda politique, qui est par définition variable selon les contextes. Dans le rapport que nous avons rédigé sur le quartier de Pont-Rouge², nous avons parlé de ce poste comme d’une courroie de transmission entre les différents acteurs du quartier. Nous avons aussi utilisé l’image de profession « couteau-suisse », en référence au caractère extensif et varié des tâches qui leur sont confiées.

« Le métier de coordination de quartier cherche encore à définir son modèle. »

Clémence Lehec

Vous constatez aussi qu’à la création d’un poste de coordination s’associe souvent l’aménagement d’un espace de quartier.

Dans les quartiers que nous étudions, la création d’un poste de coordination est couplée à l’ancrage de ces professionnelles et professionnels au sein du quartier, que ce soit via un espace de quartier dédié aux habitantes et habitants ou via une antenne au sein du quartier. C’est la présence de ces deux éléments au sein d’un nouveau quartier qui fait la particularité des dispositifs déployés.

Aujourd’hui, la participation des résidentes et résidents à la vie du quartier, avant et après sa construction, semble être également considérée comme un élément de cohésion sociale fondamental.

Dans le domaine de la planification dans le canton de Genève, la participation citoyenne est une obligation imposée par la réforme de la loi sur le Plan localisé de quartier de 2015. Elle est une étape intégrée au processus de production urbaine aujourd’hui, même si elle tombe sous les critiques classiques des démarches participatives. Certaines personnes y voient des processus visant à faire accepter des projets déjà définis et d’autres interrogent les publics réellement touchés par ces dispositifs. Lorsque les quartiers sont en service, on observe la formation d’associations de quartier chargées de représenter le point de vue des personnes qui y habitent et parfois aussi de celles qui en font usage. Ces associations sont parfois spontanées ou peuvent être impulsées par la personne chargée de la coordination de quartier. Dans certains cas, une association a été créée avant la mise en service et travaille ensuite avec la personne chargée de la coordination. Dans d’autres, l’association de quartier a été initiée par les personnes qui y habitent, mais sous l’impulsion du constructeur ou de la commune qui ont accompagné ces processus.



Fête de l’hiver à Saint-Mathieu en décembre 2024
© Noémie Merle

Les dispositifs mis en place, et notamment les postes de coordination, sont-ils appelés à durer ?

Cela dépend des cas. Dans certains quartiers, le poste de coordination a été supprimé deux ans après la mise en service du quartier. On a considéré qu’il n’était plus nécessaire une fois la mise en service terminée. Ailleurs, on observe le déploiement de dispositifs similaires dans des quartiers déjà existants. Selon les exemples, une forme de pérennisation est envisagée, mais le métier de coordination de quartier cherche encore à définir son modèle. Au-delà des premières années, la prolongation d’un poste reste incertaine car elle pose notamment la question de son financement (intégration des coûts dans les plans financiers des quartiers ou immeubles, partage des coûts entre différents acteurs, etc.).

¹ Ce projet conjoint entre la HETS de Genève et l’Université de Genève est piloté par la professeure Catherine Lenzi et les professeurs Simon Gaberell et Laurent Matthey.

² Voir la section “pour aller plus loin” en page 9.

La participation, cheville ouvrière de la cohésion sociale

Pratiquée en amont comme en aval des projets de construction, la participation des personnes concernées par les habitats occupe une place centrale dans les dispositifs de quartiers. Présentation de trois outils participatifs qui se déploient dans le canton.



Assemblée à la Maison de quartier des Libellules © Nicolas Dupraz



Centre musical des Libellules © Vincent Albert

Voilà longtemps que tout le monde est d'accord. Comme le dit Robin Realini, délégué à la participation de la Ville de Vernier: lorsqu'on veut assurer la cohésion sociale d'un quartier, « c'est un gain d'avoir l'expertise des personnes qui y habitent ». Il y a 20 ans, la commune a donné la parole aux locataires des Libellules pour préparer la réhabilitation de l'immeuble: « Si une ludothèque existe au pied des Libellules, c'est que les enfants du quartier ont pu exprimer leur vœu d'avoir un espace pour jouer », dit le délégué. Et pour la nouvelle attribution des espaces communs nichés au sein du bâtiment, les locataires ont récemment eu l'opportunité de proposer et de mettre en place de nouvelles activités.

Cela est encore plus nécessaire dans un quartier comme les Libellules ou une commune comme Vernier qui comptent la part de personnes étrangères la plus importante du canton. En effet, ces personnes disposent de droits politiques restreints ou inexistant. Pour les personnes étrangères disposant du droit de vote au niveau communal, la participation est largement inférieure à celle des Suissesses et Suisses. En ce sens, stimuler la participation citoyenne de ces publics est essentiel pour qu'elles et ils puissent s'exprimer et influencer les politiques publiques en matière d'urbanisme et de cohésion sociale.

Mais quels sont les outils de participation utilisés aujourd'hui pour la cohésion sociale des ensembles urbains? Comment procéder pour qu'elle n'apparaisse ni comme un alibi, ni comme un réceptacle de désirs impossibles à réaliser? Enfin, comment faire pour que l'invitation à participer se comprenne comme un véritable espace de liberté? « La frontière est fine entre encourager la participation et donner une injonction à participer » dit Robin Realini. Sans prétendre à l'exhaustivité, voilà quelques instruments de participation de plus en plus utilisés aujourd'hui pour favoriser la cohésion sociale des quartiers.

Les assemblées de quartier

Début octobre 2025 se tient la première assemblée de quartier organisée par le service de la cohésion sociale de la commune de Vernier. Au sein d'une maison de quartier toute neuve, autorités communales, associations, habitantes et habitants prennent la parole tour à tour. La commune transmet le récent diagnostic sur la vie des Libellules et présente les projets d'aménagements et de mobilité qui se préparent. La Fondation Emile Dupont, propriétaire de l'immeuble des Libellules, revient sur la renaissance du quartier et ses enjeux actuels. Plusieurs associations présentent ensuite leurs activités dans les domaines de la musique, de l'éducation, de la citoyenneté ou du soutien aux personnes en situation de précarité, avant que d'autres personnes présentes expriment leurs envies ou livrent un commentaire. Toute personne qui habite, travaille et s'engage au quartier des Libellules pouvait participer à cette réunion.

Encore en développement à Genève, ce modèle de forum remplit plusieurs fonctions. Il sert à la fois de canal de communication avec les autorités communales, d'espace d'échanges entre personnes voisines et de plateforme de partage pour les associations. Les assemblées peuvent se tenir à intervalles réguliers ou s'organiser pour des occasions exceptionnelles. Au quartier de l'Etang de Vernier, l'assemblée se tient également une fois par année. A Saint-Jean et aux Charmilles, le Forum 1203 a été lancé par un groupe de personnes habitant le quartier et se réunit dès qu'un sujet crée un besoin d'explication et de débat. Le Forum de l'écoquartier des Plaines-du-Loup, à Lausanne, s'est tenu une à deux fois par année depuis 2020.

Les contrats de quartier

Lancés dans le canton de Genève par la Ville de Vernier en 2005, les contrats de quartier permettent à toute personne ou association de proposer un projet d'utilité collective qu'elle pourra réaliser avec le soutien d'un groupe de bénévoles et l'appui de l'administration. En guise d'exemple, un fascicule de la commune mentionne des projets de « vivre-ensemble » comme des buvettes estivales ou des repas solidaires, des projets « verts » comme des potagers urbains ou des magasins de troc et des projets « culturels et sportifs » comme des thés dansants ou des studios d'enregistrement.

Donner de tels exemples permet de préciser le niveau d'ambition que les personnes porteuses de projet peuvent nourrir: « Nous sommes très attentifs à ce que le cadre de la participation soit clair » dit Robin Realini en parlant des bonnes pratiques pour qu'une contribution citoyenne se passe bien. « Quand on lance un processus participatif, il faut bien expliquer la part de pouvoir entre les mains des personnes participantes » souligne le délégué. « Sinon, on risque de perdre des gens pour des années ».

Vernier propose aujourd'hui six contrats de quartier, qui couvrent autant de secteurs sur l'ensemble du territoire communal. Depuis 2005, le dispositif a permis de réaliser plus de 550 projets. D'autres communes du canton lui ont emboîté le pas: la Ville de Genève en 2009, Carouge en 2011, la Ville de Lancy en 2013. En 2022, Plan-les-Ouates et Lancy ont lancé le premier contrat de quartier intercommunal pour le nouvel ensemble d'immeubles de la Chapelle-Les Sciers.

« Nous sommes très attentifs à ce que le cadre de la participation soit clair »

Robin Realini, Vernier

Des espaces communs dédiés aux quartiers

A l'exemple des Libellules et de ses « espaces de vie » ouverts aux activités collectives, les nouveaux quartiers se dotent d'un espace mis à disposition de toute personne qui pourrait en faire usage pour des activités collectives, des ateliers de toutes sortes et des réunions d'associations ou de personnes qui viennent discuter de questions soulevées par la vie dans leur quartier.

Comme le dit Clémence Lehec (cf. interview page 6), les espaces de quartiers ont des usages très divers selon les lieux. Dans *le Local* de Saint-Mathieu (voir également introduction du dossier), les habitantes et habitants mènent aussi bien des ateliers bien-être pour les seniors, des soirées jeux de société et des soirées de stand-up « Bernex Comedy » que des goûters entre familles.

Aux Libellules, les espaces de vie aménagés lors des travaux de rénovation ont abrité pendant plusieurs années des activités de tricot, une permanence informatique ou une bibliothèque devenue également espace de révision pour des élèves. Destinés en priorité aux 1200 personnes qui vivent dans le grand immeuble, ces espaces sont également ouverts aux personnes qui habitent dans les quartiers voisins de Gordon-Bennett et Actaris, voire à toute personne habitant la commune de Vernier.

En Ville de Genève, il existe une dizaine d'espaces de quartiers. Depuis 2021, le nouveau quartier de Pont-Rouge, à Lancy, dispose d'un « Espace quartier » de 70m² qui sert d'abord de lieu d'accueil et d'information, mais permet aussi d'organiser une rencontre ou un événement privé. ◀



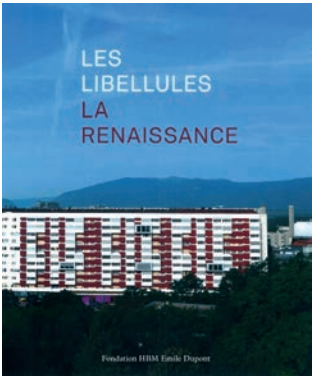
Quartier des Libellules à Vernier © Vincent Albert

Pour aller plus loin...

Pour s’immerger sous d’autres formes dans la complexité des nouveaux quartiers, un petit florilège de lectures, de vidéos et de jeux.

UN LIVRE

Les Libellules – La Renaissance



Edité par la Fondation Emile Dupont, ce livre revient en textes, en images et en extraits d’articles médiatiques sur le formidable parcours de réhabilitation immobilière et sociale des Libellules. On y trouve le commentaire de toutes les autorités impliquées, y compris de Simonetta Sommaruga, venue en 2014 visiter les lieux en tant que présidente de la Confédération, mais aussi le récit de l’atelier d’architecture Brodbeck-Roulet, choisi à l’issue d’un appel d’offres et qui a relevé un défi énorme. Les chiffres donnés en fin d’ouvrage en témoignent : 24 entreprises différentes impliquées, six bureaux d’ingénieurs, 44 000 m² de logements réhabilités, 200 km de câbles, 28 km de plinthes... La deuxième partie du livre nous fait entrer en images et en plans dans la barre d’immeubles, ses appartements réaménagés en espaces ouverts et colorés, « ses espaces de vie » sertis dans le bâtiment et qui ont donné un rythme nouveau à sa façade, et finalement ses pavillons ou « édicules », qui bordent le long des rez-de-chaussée. Un ouvrage qui permet d’avoir une vue complète sur les enjeux et l’importance de ce projet hors norme.

UN RAPPORT ET UNE VIDÉO

Accompagnement académique du quartier de Pont-Rouge à Lancy



Cette étude du Centre interdisciplinaire pour la transition des villes et des territoires de la HES-SO Genève (CITÉ), sous l’égide du Centre de recherches sociales (CERES) de la Haute école de travail social Genève (HETS), analyse la cohésion sociale de proximité en milieu urbain dans le nouveau quartier de Pont-Rouge. Situé sur la commune de Lancy, cet ensemble urbain compte cinq bâtiments d’activités mixtes et 18 immeubles, dont 15 nouvellement construits. Ces derniers représentent 640 logements (PPE et LUP) et environ 1800 habitantes et habitants supplémentaires. Face aux enjeux sociaux que posait ce développement urbain, les pouvoirs publics ont proposé une politique préventive inédite sur le canton par l’adoption et la mise en œuvre d’un plan d’action favorisant la cohésion sociale. Publié en juin 2023, le rapport co-écrit par Clémence Lehec et Simon Gaberell décrit le dispositif de gouvernance mis en place et s’attarde notamment sur le rôle central joué par la coordinatrice de quartier (photo). [Une vidéo de Pont-Rouge, état des lieux d’un nouveau quartier \(26’\)](#) accompagne le rapport

Lehec, C., Gaberell, S., (2023) *Accompagnement académique du quartier de Pont-Rouge à Lancy, une analyse de la cohésion sociale de proximité en milieu urbain. Rapport de mandat.* Genève, Suisse : Haute école de travail social (HES-SO Genève)

Rez Actifs
La Fabrique des quartiers durables

UN SITE INTERNET

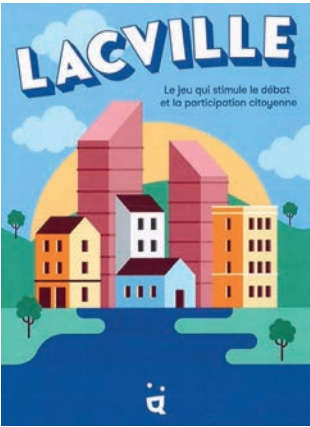


Issu du réseau d’entreprises sociales et solidaires Après-GE, Rez Actifs travaille à la création et à l’essai-mage (d’abord à Genève puis au-delà) des « quartiers une seule planète » conçus pour permettre aux personnes qui y habitent de vivre à l’intérieur des limites planétaires tout en bénéficiant d’une offre de services de proximité durable : alimentation, mobilité, ressourcerie, mutualisation des biens et services... Son équipe travaille en étroite collaboration avec les services communaux, le Canton, les promoteurs immobiliers et les bureaux d’aménagement pour accompagner le développement ou la revitalisation de quartiers ou de cœurs de localités. Le dispositif offre également un soutien actif aux micros, petites et moyennes entreprises durables pour pérenniser leur développement.

<https://rez-actifs.ch>

UN JEU

Lacville, pour construire ensemble un nouveau quartier



Comment faire pour participer à l’évolution de notre territoire ? Constitué de cartes à jouer qui proposent des sujets à discuter, des décisions à prendre et des rôles à tenir, Lacville permet de vivre la concertation d’un groupe de personnes citoyennes réunies pour débattre et décider ensemble. Au début du jeu, les rôles sont distribués parmi une douzaine : serez-vous Lucas, jeune informaticien passionné par l’e-sport ? Le médecin généraliste Jamal qui aime lire des romans historiques ? La retraitée Elena, bénévole pour aider les enfants en difficulté scolaire ? Carlos, chef d’entreprise dans le secteur de la restauration ?

Fruit d’une collaboration entre la chancellerie, le département du territoire et le département de la cohésion sociale, Lacville permet d’exercer la participation politique de manière ludique. Déterminer sa position, prendre des décisions et convaincre ses partenaires exige des compétences d’écoute, d’argumentation et de négociation. Le jeu amène à réfléchir aux enjeux actuels du développement urbain, aux choix en matière de mobilité, à la protection de l’environnement ou à l’intégration des personnes qui viennent vivre dans les quartiers. Accessible dès 14 ans, Lacville peut être joué par 3 à 7 personnes.

[Commande gratuite en suivant ce lien](#)



UNE ÉMISSION

L’épisode d’Action! Social consacré à la cohésion sociale dans les quartiers



Action! Social est une émission diffusée sur Léman Bleu et coproduite par le département de la cohésion sociale (DCS) de l’Etat de Genève. Elle vise à faire connaître les projets d’action, d’insertion et d’intégration sociales dans le canton de Genève. [Un épisode de l’émission](#) est consacré aux enjeux d’urbanisme et de cohésion sociale. Il nous emmène dans plusieurs quartiers du canton, certains anciens, d’autres nouveaux ou en devenir. L’épisode montre en images et interviews comment les enjeux de cohésion sociale sont considérés dès la planification dans le cas de nouveaux quartiers ou, pour les quartiers plus anciens, comment des ajustements permettent de corriger les manquements afin de répondre aux besoins des habitantes et habitants.



Dans le chaudron des ateliers d'information

Lorsque les personnes requérantes d'asile arrivent à Genève, elles doivent suivre rapidement plusieurs sessions de primo-information. Reportage durant la demi-journée consacrée aux permis de séjours et aux prestations de l'Hospice général.

« On va être honnête : quand on a un permis N, c'est difficile de trouver un emploi. Mais ce n'est pas impossible ». Au 5^e étage du grand immeuble en verre et marbre rose du 49 route de Meyrin, dans une salle dont les larges fenêtres encadrent la verdure urbanisée du bassin genevois, l'ambiance est à la franchise bienveillante. Coordinateur d'une matinée d'information destinée aux personnes requérantes d'asile récemment arrivées à Genève, Liban Duale (cf. portrait page 16) explique posément ce qu'on peut faire ou non lorsqu'on attend une décision. Lorsqu'on a un permis N, on ne peut pas sortir du pays. On ne peut pas non plus faire venir sa famille en Suisse. Mais si un employeur accepte d'engager une personne dont la présence en territoire helvétique est incertaine, on a le droit de travailler. Seule condition : obtenir une autorisation auprès de l'office cantonal de l'emploi, qui répond (en principe) après une quinzaine de jours.

Un panorama d'informations essentielles

Assis autour d'une dizaine de tables disposées en fer à cheval, deux groupes de personnes écoutent l'animateur avec une attention soutenue. D'un côté se tiennent une femme et trois hommes arabophones originaires de Syrie, d'Afghanistan ou d'Erythrée. Deux tables plus loin, deux hommes venus de Somalie font face à l'écran de projection. Les uns et les autres ne dépassent pas la trentaine. Lui aussi d'origine somalienne, Liban Duale ne parle cependant qu'en français. Ses propos sont traduits au fur et à mesure par deux interprètes qui ont, elles aussi, vécu un parcours migratoire. Elles connaissent bien le chemin que les personnes requérantes s'approprient à suivre.

Construits pour les demandeuses et demandeurs d'asile dès les premières semaines qui suivent leur arrivée à Genève, les ateliers de primo-information de l'Hospice général ont pour but de transmettre des informations de base. Au cours d'un programme de sept demi-journées, les personnes participantes reçoivent d'abord les informations administratives essentielles et vont voir quelques lieux importants à connaître à Genève. Puis elles apprennent à connaître la vie quotidienne, le système de santé, l'Agenda intégration suisse (AIS), les démarches administratives qui les attendent, la citoyenneté et le vivre ensemble. Des personnes chargées de la coordination comme Liban Duale, mais aussi des **ex-pairs** et des **coachs communautaires** abordent des questions pratiques, financières, légales, fiscales et culturelles. On y parle organisation des rendez-vous, gestion des factures, subtilités de l'assurance maladie, objectifs de l'AIS, histoire du fonctionnement politique suisse et lieux de ressources en cas de discrimination. Il y a même une séance focalisée sur les techniques de rangement et de conservation des documents.

Instaurés par le bureau de l'intégration et de la citoyenneté (BIC) en 2021, les ateliers de primo-information sont dispensés par l'Hospice général, qui officie en tant que **case manager**. Auparavant, les personnes migrantes recevaient quelques informations utiles à leur installation à Genève, mais le dispositif était insuffisant. Malgré les outils à disposition, beaucoup sous-utilisaient leurs droits et se sentaient abandonnées. Aujourd'hui, la situation est radicalement différente. Agendés dans les six mois qui suivent l'arrivée sur sol helvétique, les ateliers de primo-information offrent un panorama complet des informations essentielles à connaître pour faire ses premiers pas dans les meilleures conditions dans le canton de Genève.

GLOSSAIRE

Agenda Intégration Suisse (AIS)

Programme national visant à renforcer l'intégration sociale et professionnelle des personnes réfugiées en Suisse, piloté à Genève par le bureau de l'intégration et de la citoyenneté (BIC). Dès leur arrivée, les personnes bénéficient d'un accompagnement individualisé et de mesures adaptées à leurs besoins : information en langue d'origine, cours de français, bilans de compétences et scolaires, projets de formation ou professionnels, stages d'insertion, accompagnement scolaire et soutien à la parentalité. L'objectif est de favoriser une autonomie sociale et financière durable.

Ex-pair communautaire

Personne bénéficiant de l'aide sociale et engagée dans un parcours d'insertion professionnelle au sein de l'Hospice général. Elle intervient ponctuellement pour transmettre des informations en langue d'origine lors de certains ateliers de primo-information de l'Hospice général. Cette expérience constitue un tremplin vers une insertion durable (emploi, formation sociale, interprétariat).

Coach communautaire

Personne issue de la migration et employée par la Croix-Rouge genevoise qui accueille, informe et accompagne les publics provenant de sa communauté en langue d'origine. Elle anime des ateliers de primo-information de l'Hospice général et fait le lien entre les institutions et les communautés, en s'appuyant sur sa propre expérience de migration et d'intégration. Pour ce faire, la personne suit un parcours de formation en lien avec la médiation interculturelle.

Case manager

Personne de référence dans une institution genevoise qui accompagne, coordonne et facilite le parcours d'intégration des bénéficiaires de l'AIS, en lien étroit avec les objectifs et mesures prévus par le programme.

Les subtilités de la politique migratoire

Axé sur le thème de la vie quotidienne, l'atelier de ce jour est le deuxième de la série. Les personnes présentes reçoivent d'abord des informations sur les permis de séjour que la Suisse leur propose. Après avoir commencé par le permis N, que la plupart des personnes requérantes reçoivent rapidement après leur demande d'asile, Liban Duale continue avec le permis F : « ce document signifie que vous ne remplissez pas les conditions générales du statut de réfugié. Mais on reconnaît que la situation de votre pays d'origine ne vous permet pas d'y retourner. Vous êtes donc admis à titre provisoire ». Nous voilà entrés dans les subtilités de la politique migratoire helvétique. Pour chaque permis, une diapositive indique les droits et les interdits sous forme de logo : une terre pour le droit ou non de voyager, une mallette pour le droit ou non de travailler, la silhouette d'un couple avec un enfant pour le regroupement familial. Une croix rouge à côté du logo « terre » signifie simplement que ce permis ne donne pas le droit de voyager.

Durant toute la matinée, le coordinateur prend le temps de montrer clairement les divers outils dont dispose la politique migratoire suisse. Après les permis N et F, vient le permis « F Réfugié ». Par rapport aux précédents, ce statut élargit un peu les droits : on peut sortir de Suisse en demandant un titre de voyage à l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) ; le regroupement familial est aussi possible sous certaines conditions. Mais la meilleure décision qu'une personne demandeuse d'asile puisse recevoir est l'octroi du permis « B Réfugié ». Sur la diapositive, tous les logos sont accompagnés d'une coche verte. Ce titre de séjour permet à la fois de voyager librement avec un titre de voyage, de travailler partout en Suisse et de faire venir sa famille directe sans condition. C'est un véritable sésame qui ouvre les portes de l'avenir : « Le permis « B Réfugié » veut dire que votre demande d'asile a été acceptée » souligne Liban. « De tout cœur, je vous souhaite de l'obtenir ». Mais si on ne l'obtient pas, il ne faut jamais désespérer. Le coordinateur précisera plus tard qu'un permis provisoire peut se transformer en permis B après un certain temps et certaines conditions d'intégration.

Liban donne maintenant des informations sur les décisions les plus négatives. L'une d'elles prend la forme de l'acronyme déroutant NEM. Si une personne requérante d'asile est passée par un autre pays européen avant d'arriver en Suisse, elle peut se voir signifier une décision de « Non Entrée en Matière ». Mais une demande que l'administration fédérale a étudiée peut aussi en arriver à être simplement déboutée. Dans ce cas, la Suisse ne reconnaît pas le besoin de protection. Les personnes qui reçoivent l'une ou l'autre de ces décisions voient leurs droits restreints et devront quitter le territoire.

Ne pas oublier les voies de recours

Tout en se montrant invariablement soutenant, le meneur de l'atelier évite soigneusement de donner de faux espoirs. Il ne cache rien des difficultés auxquelles son public pourrait faire face. Il prend par ailleurs soin de mettre en garde contre de mauvaises surprises. Il faut par exemple bien saisir le caractère particulier du territoire genevois, cerné de frontières si proches qu'on peut les franchir sans s'en rendre compte alors que son permis ne l'autorise pas : « Si ça vous arrive, il peut y avoir un impact direct sur votre demande d'asile » avertit Liban. Dans les cas extrêmes, cette bévue apparemment anodine peut mener à une annulation du permis N, puis au rejet. Idem avec les permis « B réfugié et F réfugié » : oui, ils permettent de voyager, mais on ne peut pas se rendre dans son pays d'origine sous peine de se voir retirer son titre de séjour. L'un des jeunes arabophones écoute avec un regard au loin ; son expression semble exprimer la complexité à laquelle il fait face. Dans les yeux des Somaliens se lit aussi une perplexité inquiète. Il est vrai qu'il faut absorber beaucoup d'informations en peu de temps.

Mais chaque fois qu'il évoque les risques d'échec ou les écueils, Liban Duale montre aussi les possibilités de sorties, les voies de recours, les aménagements possibles. « Soyez très attentifs. Si vous recevez un avis de recommandé par la poste, allez le chercher », insiste le coordinateur. « Et si vous recevez une décision négative, n'oubliez pas : si vous voulez faire recours, il y a un délai de cinq jours pour les NEM et de sept jours pour les procédures accélérées ». Le coordinateur rappelle plusieurs fois la possibilité de recourir à un service juridique gratuit auprès d'une association telle que le CSP ou Caritas. Et pour réduire au minimum le risque qu'un avis de recommandé passe inaperçu, une diapositive projette un exemple du feuillet postal en format géant sur le mur. « Prenez-le en photo » suggère Liban, qui se souvient de personnes parties en déplacement juste après avoir relevé un recommandé. Des vies qui ont basculé pour une lettre qui a traîné trop longtemps sur la table.



Illustration d'un atelier de primo-information
© Hani Abbas

« On va être honnête : quand on a un permis N, c'est difficile de trouver un emploi. Mais ce n'est pas impossible. »

Des sanctions qui inquiètent

Au début de l'atelier, tout le monde a reçu un cahier sur lequel noter des questions. « Est-ce qu'une interdiction de passer la frontière permet tout de même de se rendre dans l'espace Schengen ? », demande l'un des Syriens. Non, ne pas pouvoir voyager veut dire ne pas sortir de Suisse. « Si on a un permis B et que la guerre s'arrête dans notre pays d'origine, est-ce que la Suisse nous renvoie ? » Non, lorsqu'on détient ce permis, la Suisse ne peut plus vous renvoyer. « Le permis B représente un statut à vie, sauf si vous avez un gros problème avec la justice » souligne Liban. « Mon mari a un permis « F Réfugié ». Pourquoi est-ce qu'on m'a seulement donné un permis F ? », demande la jeune Erythréenne, qui a rejoint la Suisse 11 ans après son époux. « Je vous conseille d'en discuter avec votre assistante sociale et d'aller voir un juriste », répond Liban. L'un des Somaliens lève la main : « J'ai ouvert un compte à la banque il y a deux mois, mais je n'ai toujours pas reçu le code pin. Est-ce que je peux demander à mon assistante sociale d'y retourner avec moi ? ».

Cette question surgit durant la deuxième partie de la matinée. Après avoir expliqué les divers permis, Liban Duale fait défiler des diapositives qui détaillent les divers soutiens monétaires et non monétaires auxquels ont droit les personnes réfugiées jusqu'à ce qu'elles deviennent autonomes. Aide au logement, allocation pour enfants mineurs, forfait pour les besoins courants comme l'alimentation, les transports, les vêtements, la santé, forfait pour les frais administratifs ou la formation, l'éventail des aides sociales couvre les aspects essentiels de la vie quotidienne. Evaluées au cours d'un dossier d'accompagnement élaboré par l'Hospice général, les aides accordées sont rassemblées au sein d'un décompte mensuel, dont une diapositive projette un exemple. Ces montants sont-ils suffisants pour financer les petites dépenses du quotidien ? Ces questions ne seront pas posées. On devine qu'elles tournent dans les têtes en silence. En revanche, lorsqu'arrive le sujet des sanctions, l'inquiétude s'exprime ouvertement. A côté des montants que l'Hospice octroie aux permis F et B réfugiés pour les besoins courants, un grand « -15% » s'affiche sur toute la hauteur de la colonne. Message : si vous êtes sanctionné, vos prestations sont réduites.

Les règles et les procédures sont nombreuses, parfois complexes. Et qui plus est, la Suisse est une société qui se numérise au pas de charge.

Mais quelles sont les fautes qui mènent à une telle punition ? « Si on ne vient pas à un rendez-vous à l'Hospice général, est-ce qu'on va nous enlever un soutien ? » demande la jeune femme. « Et si j'ai oublié de payer mon abonnement de bus ? » demande un autre. Venue suivre l'atelier en observatrice, une assistante sociale tente de rassurer. « Les sanctions n'interviennent que si un problème est récurrent et seulement dans les cas où la discussion ne semble plus possible ». Attention tout de même à avertir quand on ne peut pas honorer un rendez-vous à l'Hospice général : « Sinon, une personne chargée de l'interprétation viendra pour rien, et ça coûte cher » relève Liban. « Je sais de quoi je parle, j'ai été interprète ». Honorer ses rendez-vous fait d'ailleurs partie des obligations auxquelles est astreinte toute personne qui reçoit un soutien de l'Hospice général, de même que collaborer au projet social et professionnel mis en place (voir Magazine de l'intégration n°3 : Les projets professionnels des personnes issues de l'asile).

Défi de l'information relevé

Le discours a l'air de passer. A la fin de l'atelier, tout le monde semble avoir compris quel permis donne accès à quelles prestations pour les personnes réfugiées. Mais il faut jouer serré. Les règles et les procédures sont nombreuses, parfois complexes. Et qui plus est, la Suisse est une société qui se numérise au pas de charge. On trouve beaucoup de contenus utiles sur des sites internet comme bonjourgeneve.ch ou integration-info.ch. Mais encore faut-il savoir y naviguer. « Si vous êtes à l'aise avec l'électronique, ce sera plus facile d'accéder à l'information » souligne Liban. « Mais si ce n'est pas le cas, ce n'est pas grave. Vous pourrez suivre des ateliers de formation au numérique ». Les personnes présentes en auraient-elles besoin ? « Qui est à l'aise avec les QR codes ? » demande Liban pour terminer. Réponse : tout le monde. Voilà déjà un bon point. Quant à la jeune Erythréenne, elle avait mal lu le libellé de son permis. A la fin de l'atelier, Liban a pu lui confirmer qu'elle avait bien reçu le même permis que son mari. C'est aussi pour lever ce genre de malentendu que ces ateliers sont nécessaires. ◀

Le mot de Thierry Apothéloz
Conseiller d'Etat chargé du département de la cohésion sociale (DCS)

Les premières informations fournies à une personne immigrée, qu'elle relève de l'asile ou non, sont capitales. Elles vont lui permettre de comprendre ses droits, ses devoirs, de comprendre le fonctionnement de son nouvel environnement et de prendre des décisions éclairées durant son séjour en Suisse. La « primo-info », si elle est délivrée tôt dans le parcours migratoire et si elle a été bien comprise, peut constituer un véritable accélérateur dans l'accès à l'emploi ou au logement par exemple.

En 2021, j'ai souhaité mieux structurer et systématiser la primo-information dans le domaine de l'asile. Les requérantes et requérants d'asile arrivant dans le canton de Genève sont depuis lors convoqués pour sept demi-journées d'information sur le système d'asile, de santé, la citoyenneté et le vivre ensemble. Elles et ils bénéficient d'interprètes sur place pour s'assurer que l'information est comprise. Grâce à ce dispositif exigeant, confié à l'Hospice général, nous garantissons la délivrance d'informations de qualité très tôt dans le parcours migratoire, nous facilitons l'intégration et nous écourtons le temps requis par les personnes avant d'atteindre une autonomie sociale et financière.

Les résultats sont probants. Selon une étude publiée récemment par l'OCDE, l'intégration des personnes migrantes en Suisse est particulièrement efficace en comparaison avec 37 autres pays. Ces constats valent aussi pour le domaine de l'asile : la maîtrise de la langue y progresse plus vite qu'ailleurs et le taux d'emploi est l'un des plus élevés parmi les pays comparés. Je peux le confirmer : dans le canton de Genève, il n'y a jamais eu autant de personnes relevant de l'asile en emploi.

Grâce à une loi pionnière, Genève lutte désormais contre toutes les discriminations

En 2023, le canton de Genève a adopté la première loi générale sur l’égalité et la lutte contre les discriminations (LED) de Suisse. Décryptage d’un dispositif novateur qui s’inscrit dans la tradition genevoise de protection des droits fondamentaux.

Genève s’est toujours illustré par son esprit progressiste. Dès le XIX^e siècle, le canton a devancé la Confédération en matière de réformes sociales : abolition de la peine de mort en 1871, droit de vote des femmes en 1960, partenariat enregistré dès 2001, droits politiques accordés aux personnes étrangères en 2005. Autant d’avancées qui témoignent d’une volonté constante de placer la dignité humaine et l’égalité au cœur de l’action publique. En 2023, Genève a confirmé ce rôle de canton pionnier en adoptant la première loi générale sur l’égalité et la lutte contre les discriminations (LED) de Suisse.

De la LED-Genre à une loi générale

D’abord ciblé sur les questions de sexe et de genre, le projet de loi initial a été complété par le législatif genevois. Ce dernier a demandé au Conseil d’Etat d’y ajouter une loi générale couvrant l’ensemble des formes de **discriminations**. Adopté en mars 2023 et entré en vigueur en juillet de la même année, le dispositif législatif actuel va donc bien au-delà d’une loi sectorielle : il érige un cadre global de protection et de promotion de l’égalité et de lutte contre toutes les formes de discrimination sur l’ensemble du canton.

Un texte pour toute la population genevoise

Prenant pour base les principes des constitutions genevoise et suisse, la LED précise et élargit les motifs prohibés de discrimination : origine, âge, sexe, orientation affective ou sexuelle, **identité de genre** et expression de genre, **intersexuation**, **incapacités**, **particularités physiques**, **situation sociale ou familiale**, convictions religieuses ou politiques. Elle n’est donc pas réservée aux minorités, mais garantit une protection pour l’ensemble de la population.

La LED constitue une loi générale appelée à être déclinée, de manière plus détaillée, en lois sectorielles : la LED-Genre, d’ores et déjà en vigueur, une « LED-Handicap », en cours de finalisation, une « LED-Racisme », encore en discussion, et une « LED-Âge » à venir. Une fois constitué, l’ensemble de ce dispositif permettra de traiter de manière ciblée des problématiques spécifiques, tout en les articulant à une vision d’ensemble cohérente et durable. Son objectif est également de permettre une approche **intersectionnelle** de ces diverses thématiques.

Des centaines de milliers de personnes concernées

La loi s’applique au canton et aux 45 communes genevoises, ainsi qu’à l’ensemble des institutions de droit public telles que les TPG, l’Aéroport, les HUG ou l’Hospice général. Cela concerne des dizaines de milliers de personnes qui auront la charge d’appliquer ses principes. Mais c’est la population genevoise, utilisatrice des services publics, qui sera la première bénéficiaire de ces avancées.

Même si le texte cible d’abord le domaine public, il engage aussi le secteur privé par le biais d’incitations et de programmes de sensibilisation. Parmi les dispositifs qui pourraient être adoptés par les entreprises qui ne l’ont pas encore fait : veille des violences et discriminations, sensibilisation de leur personnel, communication accessible et non **stéréotypée** par exemple.

Une consécration des droits humains dans le canton de Genève

Avec la LED et ses diverses déclinaisons, Genève se dote de la législation la plus avancée de Suisse en matière d’égalité et de lutte contre les discriminations. Elle prolonge ainsi une tradition d’inclusion et de défense des droits des citoyennes et des citoyens. Désormais, ces engagements ne dépendent plus des majorités politiques du moment : ils sont inscrits dans la loi et appelés à durer.

Vous trouverez, en pages suivantes, le contenu de la LED générale expliqué en quelques articles extraits de la loi.

GLOSSAIRE

Discriminations

Toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur une caractéristique personnelle ou de groupe, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l’exercice, dans des conditions d’égalité, des droits humains et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine.

Intersexuation

L’intersexuation concerne les personnes dont les caractéristiques biologiques (organes sexuels, chromosomes, hormones, etc.) ne correspondent pas entièrement aux catégories « femme » ou « homme ». Cela peut se manifester par des organes génitaux atypiques, une combinaison de caractéristiques ou un développement corporel différent des normes binaires.

Particularités ou apparence physique

Les particularités physiques sont des traits visibles ou perceptibles qui s’écartent des normes dominantes. Elles peuvent concerner la silhouette, la peau, les cheveux, la voix ou certaines parties du corps (cicatrices, malformations, vitiligo, albinisme, etc.). Ces caractéristiques, réelles ou supposées, peuvent être perçues comme « hors norme » et donner lieu à des discriminations.

Intersectionnalité

L’intersectionnalité est un outil pour comprendre comment des critères de discrimination peuvent se croiser et se renforcer. Une personne peut en subir plusieurs à la fois, produisant des situations spécifiques. Par exemple, être à la fois femme, migrante et en situation de handicap peut créer des obstacles spécifiques plus complexes que la simple addition de ces facteurs de discrimination.

Identité de genre

L’identité de genre est le ressenti profond et personnel de chaque personne quant à son genre. Elle ne dépend pas du sexe assigné à la naissance. Une personne peut se sentir homme, femme, les deux, ni l’un ni l’autre, ou autrement. Par exemple, une personne trans* peut se sentir homme bien que le sexe féminin lui ait été attribué à la naissance.

Incapacités

Une incapacité est une limitation durable, physique, psychique, intellectuelle, sensorielle ou liée à une neurodivergence. Elle devient un handicap lorsque des barrières empêchent la pleine participation à la société. Toute différence de traitement fondée sur un handicap, qui désavantage une personne dans ses droits ou sa vie quotidienne, constitue une discrimination.

Situation sociale ou familiale

La situation familiale renvoie à la structure et aux responsabilités familiales d’une personne. La situation sociale concerne ses conditions de vie et d’intégration (revenus, emploi, logement, formation). Certaines situations de précarité ou de chômage, ou celles vécues par des familles monoparentales ou recomposées, de même que par des familles arc-en-ciel, dans lesquelles au moins l’un des parents s’identifie comme lesbienne, gay, bisexuel, trans ou queer, peuvent exposer à des stéréotypes et à des discriminations.

Stéréotype

Toute représentation généralisée et rigide attribuée à une personne en raison de son appartenance réelle ou supposée à un groupe social, indépendamment de ses caractéristiques individuelles. Qu’ils soient positifs ou négatifs, les stéréotypes ont pour effet de réduire la personne à cette appartenance et sont de nature à engendrer ou renforcer des inégalités et des discriminations.

LA LED générale, principes et extraits

Constitutions

Fédérale

Art. 8 Égalité

1
Tous les êtres humains sont égaux devant la loi.

2
Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d’une déficience corporelle, mentale ou psychique.

Cantonale

Art. 15 Egalité

1
Toutes les personnes sont égales en droit.

2
Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa situation sociale, de son orientation sexuelle, de ses convictions ou d’une déficience.

Art. 210A
Lutte contre les discriminations et la haine

1
L’Etat met en œuvre une politique de lutte contre les discriminations et la haine.

2
L’exhibition ou le port de symboles, d’emblèmes et de tout autre objet de haine, notamment nazi, est interdit dans les espaces publics. La loi règle les exceptions et prévoit des sanctions.

LED – Loi générale sur l’égalité et la lutte contre les discriminations du canton de Genève

Cette loi vise à promouvoir l’égalité et interdire et prévenir les discriminations fondées sur une caractéristique personnelle : origine, âge, sexe, orientation affective ou sexuelle, identité de genre, expression de genre, intersexuation, incapacités, particularités physiques, situation sociale ou familiale, convictions religieuses ou politiques.

Sa mise en œuvre est assumée par le canton, les 45 communes genevoises et les institutions de droit public. Il existe aussi des mesures d’incitation pour les individus et les entreprises. Cette loi générale mentionne (art. 20) que le canton édicte des lois sectorielles pour lutter notamment contre quatre formes spécifiques de discriminations : LED-Genre et futures lois concernant le handicap, le racisme et les discriminations liées à l’âge.

LED-Genre

Loi sur l’égalité et la lutte contre les discriminations liées au sexe et au genre. Elle vise les discriminations fondées sur le sexe, l’orientation affective et sexuelle, l’identité et l’expression de genre et l’intersexuation.

LED « Handicap »

Projet de loi sur l’égalité et les droits des personnes en situation de handicap (en cours de finalisation).

LED « Racisme »

Projet de loi sur l’égalité et la lutte contre les discriminations liées à la nationalité, à l’origine ou l’appartenance ethnique, religieuse, culturelle, etc. (en procédure de consultation).

LED « Âge »

Projet de loi sur l’égalité et la lutte contre les discriminations liées à l’âge (les travaux n’ont pas débuté).

En quelques articles commentés, un aperçu des principaux axes de la loi générale sur l'égalité et la lutte contre les discriminations.

Extraits de la LED générale

Art. 6

Prise en charge

L’Etat veille à ce que les personnes victimes de violences ou de discriminations bénéficient d’une prise en charge spécialisée, notamment en matière de conseils, de soutien, d’écoute ou de défense juridique.

Cette prise en charge est effectuée par des Centres d’écoute spécialisés sur chaque thématique (racisme, sexisme, etc.), lesquels produisent des rapports annuels permettant d’avoir une vision d’ensemble de la situation.

Art. 7

Communication

1 Dans sa communication interne et externe, dans la rédaction législative et administrative ainsi que dans les relations avec son personnel et la population, l’Etat utilise une communication accessible et ne reproduisant pas de stéréotypes fondés sur des caractéristiques personnelles.

2 Il forme son personnel à cet effet.

Cette communication accessible se fonde notamment sur une rédaction épïcène (avec des termes englobant le féminin et le masculin, sans recours à des parenthèses, points médians ou tirets, etc.) ; les visuels doivent refléter au mieux la pluralité de la société genevoise, et ne pas être stéréotypés ou uniformisants.

Art. 8

Statistiques

1 Afin d’effectuer le suivi de la mise en œuvre de la présente loi, l’Etat établit des statistiques sur l’égalité, les violences et les discriminations.

2 L’Etat développe des indicateurs basés sur les droits fondamentaux qui permettent l’élaboration de statistiques renseignant sur les conditions de vie des membres des groupes discriminés concernés.

3 Les statistiques en matière pénale intègrent le caractère discriminatoire au sens de la présente loi des infractions traitées.

4 Ces statistiques sont publiées.

Grâce à cet article, le canton, les communes et les organismes mandatés par ces derniers pourraient publier des rapports statistiques annuels sur les discriminations avec le nombre de plaintes reçues par les services publics ou privés dans divers domaines (emploi, logement, santé) et sur la base des caractéristiques personnelles mentionnées par la loi. Les indicateurs pourraient par exemple concerner les écarts de salaires femmes/hommes, le taux de chômage des jeunes en fonction de l’origine/niveau de formation, l’accès au logement pour les personnes en situation de handicap, ou encore les agressions racistes, sexistes, homophobes ou transphobes.

Art. 9

Information et sensibilisation

1 L’Etat informe sur les connaissances relatives à l’égalité ainsi qu’aux violences, discriminations, préjugés et stéréotypes fondés sur des caractéristiques personnelles.

2 Il mène des campagnes de sensibilisation et de prévention sur ces questions.

Le canton, les 45 communes et les institutions de droit public mettent sur pied des dispositifs pour informer et sensibiliser leur personnel et le grand public sur la prévention des discriminations basées sur des caractéristiques personnelles.

Art. 10

Formation

Les questions d’égalité et de lutte contre les violences et les discriminations au sens de la présente loi sont intégrées aux formations dont l’Etat a la responsabilité ou qui concernent son personnel.

L’Etat et les communes mettent à disposition de leur personnel des formations en présentiel ou distanciel (e-learning), pour identifier et prévenir les violences et discriminations basées notamment sur le genre (sexisme et questions LGBTIQ+), le handicap, le racisme ou l’âge.

Art. 11

Action sociale

L’Etat favorise une approche intersectionnelle et intègre la prévention des violences et des discriminations dans ses actions visant à prévenir la pauvreté et l’exclusion et à favoriser l’autonomie et l’intégration sociale et professionnelle des personnes en difficulté.

Il s’agit ici d’encourager administrations et services associatifs à prendre en compte, notamment, le statut socio-économique et les discriminations dans le soutien aux familles migrantes, dans l’accès aux prestations de personnes âgées ou handicapées ou dans les programmes d’aide aux jeunes LGBTIQ+ pour combiner lutte contre la discrimination et soutien à l’insertion sociale.

Art. 12

Atteinte à la personnalité

L’Etat veille à ce que les atteintes à la personnalité, constitutives de violences ou de discriminations au sens de l’article 3, soient effectivement poursuivies.

Cet article confirme le devoir de l’Etat de punir, selon le Code pénal, tout comportement portant atteinte à la personnalité et entrant dans la définition des violences ou discriminations : violences physiques, menaces de mort ou d’agression envers un collègue, un membre du voisinage ou de l’entourage, accusation publique et mensongère de vol, envoi de messages à caractère sexuel non désiré, refus d’accorder un service (restaurant, logement, transport) pour des motifs discriminatoires, etc.

Art. 13

Atteintes à la personnalité dans l’espace public

- L’Etat veille à ce que soient effectivement poursuivies les atteintes à la personnalité dans l’espace public.
- Il mène des campagnes d’information et de prévention contre ces atteintes.
- Il forme adéquatement les personnes chargées d’intervenir pour prévenir ou faire cesser ces atteintes.

Cet article encourage l’Etat à agir conformément au Code pénal, par exemple lorsqu’une personne injurie publiquement une autre sur la base de son origine, sa religion ou son orientation sexuelle, refuse qu’une autre personne s’asseye à ses côtés dans les TPG, adresse des propos obscènes répétés à une passante, crie des insultes racistes ou homophobes lors d’un match public ou rédige des tags racistes, antisémites, sexistes ou homophobes. L’Etat agira aussi par le biais de campagnes dans les lieux publics, les écoles, les transports publics, etc. et en formant sur ces situations les personnes travaillant, par exemple, dans la police, la sécurité ou représentant le pouvoir judiciaire (magistrature).

Art. 14

Procédés de réclame

Les procédés de réclame perceptibles depuis le domaine public faisant appel à des représentations discriminatoires fondées sur des caractéristiques personnelles au sens de la présente loi sont interdits.

Cet article interdit, s’ils sont visibles depuis le domaine public, des publicités ou slogans sexistes ou présentant une image dégradante des femmes, caricaturant des origines ethniques ou nationales, utilisant le handicap comme métaphore négative ou des publicités homophobes, âgistes, ou ridiculisant une religion.

Chapitre III

Application au secteur privé

Art. 15

- L’Etat incite les personnes privées à respecter les principes et exigences posés par la présente loi.
- Son action à cet égard est notamment dirigée vers les entreprises, ainsi que les institutions actives en matière culturelle, sociale, sportive et de formation.
- A cette fin, l’Etat peut notamment :
 - mener des campagnes de sensibilisation ;
 - conclure des partenariats avec des organisations, entreprises ou autres institutions privées ;
 - encourager des formations du personnel et des labels.
- L’action incitative de l’Etat vise en particulier à amener les entreprises et institutions privées :
 - à veiller à l’absence de violences et de discriminations au sens de l’article 3 ;
 - à sensibiliser leur personnel au respect des principes posés par la présente loi, aux préjugés, aux discriminations directes ou indirectes, ainsi qu’aux besoins spécifiques fondés sur des caractéristiques personnelles ;
 - à pratiquer une communication accessible et ne reproduisant pas de stéréotypes fondés sur des caractéristiques personnelles.

Art. 16

Marchés publics

- Sous réserve des dispositions du droit international, fédéral et intercantonal, l’autorité adjudicatrice peut, dans les critères d’adjudication d’un marché public, tenir compte du respect par les entreprises soumissionnaires des principes posés par la présente loi.
- Le Conseil d’Etat règle les modalités d’application du présent article, après consultation des partenaires sociaux. En principe, une déclaration de l’entreprise soumissionnaire suffit.

Cet article prévoit que l’attribution des marchés publics par l’Etat, les communes ou les institutions de droit public, tienne compte du respect des principes d’égalité et de non-discrimination. Ces critères, encore à établir, pourraient concerner notamment le recrutement, l’égalité salariale, la prévention du harcèlement et des discriminations (règlement, charte, etc.) et la formation du personnel et des responsables à la diversité.

Art. 17

Indemnités et aides financières

L’octroi d’indemnités et d’aides financières est subordonné au respect par l’entité bénéficiaire des principes posés par la présente loi.

Cet article précise que l’octroi de subventions et d’aides financières devrait être conditionné au respect des principes de la loi. Les associations sollicitant une subvention cantonale ou municipale devraient démontrer qu’elles appliquent une politique interne d’interdiction et de prévention des discriminations, à la fois au niveau du traitement de son personnel, de ses dispositifs internes ou de ses prestations (chartes, protection et formation à la prévention des discriminations, etc.).

Le mot de Thierry Apothéloz

Conseiller d’Etat chargé du département de la cohésion sociale (DOS)

Depuis 2023, la loi cantonale sur l’égalité et la lutte contre les discriminations (LED) constitue une avancée majeure pour Genève. En posant un cadre général clair, elle reconnaît que les discriminations ne sont ni marginales ni abstraites, mais bien des réalités vécues au quotidien. Les lois sectorielles qui en découlent sont indispensables pour répondre de manière ciblée à des formes de discriminations spécifiques, qu’elles soient liées au genre, à l’âge, au handicap ou au racisme.

La future LED contre le racisme est, à cet égard, urgente et nécessaire. En 2024, 17% de la population suisse déclarait avoir subi une discrimination raciale au cours des cinq dernières années. Il s’agit d’une personne sur six ! Chez les jeunes, la progression des discours racistes et antisémites est particulièrement inquiétante. Le racisme n’est pas un phénomène lointain : quand il ne provoque pas de blessures physiques, il affecte la santé mentale, restreint l’accès au logement ou à l’emploi et fragilise la cohésion sociale. Il enfreint de manière frontale les droits fondamentaux de chacune et chacun et ne doit en aucun cas être banalisé.

Face à cette réalité, l’Etat doit être exemplaire : former à l’antiracisme les 40 000 employées et employés du secteur public, désigner des personnes référentes, produire des statistiques fiables. Ces mesures ne relèvent pas de l’idéologie, mais de notre responsabilité. Elles s’inscrivent dans la continuité d’une politique cohérente de l’Etat, aux côtés de la loi sectorielle sur le genre et des futures lois sectorielles sur l’âge et le handicap, qui répondront à d’autres discriminations parfois peu visibles mais bien réelles.

L'accueil comme une seconde nature



Portrait de Liban Duale © Vincent Albert

Avec un professionnalisme imprégné d’une passion bienveillante, Liban Duale anime des ateliers de primo-information pour personnes requérantes d’asile. Un travail nourri d’une longue expérience de résident issu de la migration.

C’était au temps où le statut de requérant d’asile n’autorisait à peu près rien. Au début des années 1990, lorsque la famille de Liban Duale arrive à Genève, le statut de réfugié lui est refusé. Ses membres reçoivent tout de même le permis F provisoire, qui permet de vivre en Suisse. Mais les parents n’ont aucune possibilité de travailler. Les aînés de la nombreuse fratrie ne peuvent pas poursuivre leurs études. Quant à sortir des frontières suisses, ne serait-ce qu’un tant soit peu, mieux vaut ne pas essayer au risque de devoir redéposer une demande d’asile. Plus tard, lorsque le jeune garçon jouera dans un club de foot, il ne lui sera jamais possible de suivre son équipe en France voisine. « Pour moi, c’était incompréhensible et très frustrant » se rappelle aujourd’hui le Genevois d’origine somalienne dont le travail consiste maintenant à accompagner les personnes primo-arrivantes dans leur installation à Genève.

L’arrivée à Genève : un choc tectonique

Depuis le printemps 2025, Liban Duale travaille comme coordinateur à l’Hospice général, au sein de l’unité Action pour l’information, la prévention et l’intégration (AIP). Entre autres tâches, il y anime des ateliers de primo-information destinés aux personnes requérantes d’asile (cf. reportage p. 10). Un travail dont il s’acquitte avec impartialité, mais aussi avec un sens du soutien nourri par une longue expérience de résident issu de la migration. L’ancien réfugié parle de son métier actuel comme une occasion « de prendre une revanche sur les blocages d’autrefois ». Mais à l’écouter, on comprend qu’accueillir à son tour des personnes réfugiées lui permet en premier lieu de panser des blessures encore sensibles.

Lorsque la famille Duale arrive en Suisse au début des années 1990 avec ses dix enfants, son histoire est celle d’une élite aisée qui a tout perdu du jour au lendemain. Ancien vice-premier ministre et ministre des transports de la Somalie à la fin des années 1980, le père de Liban a fait les frais d’un violent changement de régime. Ses contacts lui permettent néanmoins de fuir le pays de manière sûre, par avion, de Mogadiscio à Genève. Alors âgé de 5 ans, le petit Liban n’a pas connu les attentes en camp de réfugiés, les incertitudes de la destination d’accueil et le voyage menaçant qu’ont vécus beaucoup d’autres personnes migrantes. Il reçoit cependant le brusque changement de culture comme un choc tectonique. Accueilli à une époque où la politique d’asile suisse est plus sommaire, Liban se voit soudainement immergé dans une société dont les règles lui sont totalement opaques. Et dans laquelle il faut sans cesse trouver des moyens de s’adapter.

Trouver des repères stables

Aujourd’hui âgé de 38 ans, Liban Duale se souvient encore bien des nombreux déménagements que sa famille a subis, ballotée par des services sociaux qui ne peuvent guère attribuer que des logements provisoires. Durant sa seule école primaire, le jeune Somalien passe du Petit-Saconnex à Carouge, puis au Grand-Lancy, à Vernier et à Saint-Jean. Chaque changement de zone scolaire lui fait perdre ses copains et l’oblige à construire de nouvelles relations avec les jeunes de son âge. Heureusement, le garçon a de la facilité à jouer « le rôle du gars cool » et réussit à se forger « un caractère très sociable ». Heureusement aussi que le monde du sport est moins sensible aux changements de domicile et ne l’oblige à quitter son club qu’une seule fois. Ses années de football à Aire-Le Lignon, puis à Vernier où ses frères jouent aussi, lui permettent de garder des repères stables. Sans doute la musique a-t-elle aussi aidé : pendant son adolescence, Liban se passionne pour le rap où l’on peut à la fois exprimer sa rage et penser à autre chose qu’à sa condition de réfugié.

Mais alors, comment en arrive-t-on à travailler pour un Hospice général qui semble avoir laissé des souvenirs mitigés ? Liban Duale répond en évoquant les discussions d’adultes qu’enfant, puis adolescent, il écoute attentivement au milieu des siens. Même s’il ne comprend pas tout, il assiste aux interminables spéculations qui agitent son entourage au sujet des permis de séjour et perçoit la frustration ambiante. Après la première vague du début des années 1990, les années 1995 et 2000 voient régulièrement venir des personnes issues d’Afrique de l’Est, mais les informations demeurent difficiles à trouver. Seules les conversations de quartiers permettent de se renseigner. Devenue « un point de chute » à Genève pour la communauté somalienne, la famille Duale propose les services informels d’un comité d’accueil. Année après année, le garçon décrypte les enjeux, s’immisce dans les échanges, prend part à l’accueil des plus jeunes. Petit à petit se construit en lui une fibre sociale qui ne le lâchera plus.

Informé, une grande responsabilité

Arrivé à l’âge adulte, Liban se met dans les pas d’un grand frère qui mène une association d’aide aux personnes somaliennes. Il traduit des documents, apprend à comprendre le réseau socio-sanitaire genevois, dirige les personnes vers des services juridiques tels que celui fourni par l’association elisa-asile. Ce travail de bénévole le rapproche de la Croix-Rouge, qui l’engage comme interprète et l’envoie travailler pour des associations, pour le département de l’instruction publique du canton de Genève (DIP) et, bien sûr, pour l’Hospice général auprès duquel il postule bientôt pour un travail d’intervenant de nuit au foyer de l’Etoile. Là sont rassemblés les réfugiés mineurs non accompagnés, ces RMNA qui arrivent nombreux à Genève au milieu des années 2010 et dont on se souvient d’une poignante affaire de suicide en 2019. Ce soir-là, Liban est de garde. Le jeune réfugié afghan est emmené aux soins intensifs, le temps que ses proches viennent lui dire adieu. Présent sur place, l’intervenant vit des moments qui le marquent profondément.

Faut-il persister dans la voie du soutien social ? Continuer de fréquenter la détresse d’aussi près ? Après la douloureuse expérience de l’Etoile, le jeune trentenaire ne sait plus. Il rêve d’échapper à ces réalités dures auxquelles il est quotidiennement confronté. Il reprend des études dans une école de management et de communication, où il obtient un master. Mais le soutien aux personnes exilées, qu’il pratique depuis toujours, est devenu une seconde nature. « J’ai pu faire un pas de côté, mais le monde de la migration est revenu vers moi. Le monde de l’asile revient toujours vers moi », conclut Liban comme on parle de son destin. Il faut dire aussi que l’AIP - avec le soutien du bureau de l’intégration et de la citoyenneté - avait conçu « un très beau projet » au sein duquel un rôle idéal se présentait. « J’ai tout de suite postulé. Les ateliers de primo-information mettent les personnes qui participent au centre de la réflexion. En tant que facilitateur, je suis le premier qui leur donne de l’information. J’essaie de les aider à se situer. Je m’efforce de les guider. Ce n’est pas énorme. Et en même temps, je trouve que c’est une très grande responsabilité ». ◀